

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

Le MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Déclaration de Maladie

M23- 021100

195838

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2270 Société : Royal-Air - Maroc
 Actif Pensionné(e) Autre : Retraite

Nom & Prénom : Saad Mohammed

Date de naissance : 01/01/1954

Adresse : Rue 24 n°15 - 115000 El ouffa

Tél. : 05 22 51 51 25 Total des frais engagés 300,341,60 = 641,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR BELLOUL LAMIA
Dermatologue - Vénérologue
Rue de l'Atlas Cité des Jeunes Imm 3
Appt 11 - CIL - Casablanca
Tél 05 22 90 75 75 05 22 90 76 75

Date de consultation : 17/01/2024

Nom et prénom du malade : Saad Mohammed Age: _____

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Dermatose

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : _____

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 21/02/24

Signature de l'adhérent(e) : CB

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/01/24	09	1/300 Drs		 Dr. BELLON LANN Dermatologue - Vénérologue Rue de l'Atlas Cité des Jeunes 1mm 211 - CIL - Casablanca 033 75 05 22 90 76

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cahier du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ARMACIE A CHALAK H ecteur en Pha Oues Sebou Fax: 05 22 90 asabianca 154146800005	17/01/24	341,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



DERMATOLOGUE - VENEROLOGUE

Casablanca le:

17/01/2024

Dr Saad . Nohamed

1) Préparation

N° 14489

182,00
- locatop
- Kloracel
napp x 2
napp
napp

18
cés
cés
SP

PHARMACIE AL OUARD
S CHALAK Hal Kasser
Docteur en Pharmacie
55, AV Oues Sbibou - El Oulfa
Tél/Fax: 05 22 90 83 45
Casablanca
01541468000057

2) Dermolite

150,60
341,60

napp x 3

18
SP



imm. 3, Appt 11, Cité des Jeunes, rue de l'Atlas CIL, Casablanca 20210

20210 - الشقة 11 - الأطلس سيال عمارة رقم 3 - الشقة 11 - الدار البيضاء



I_belloul@hotmail.com

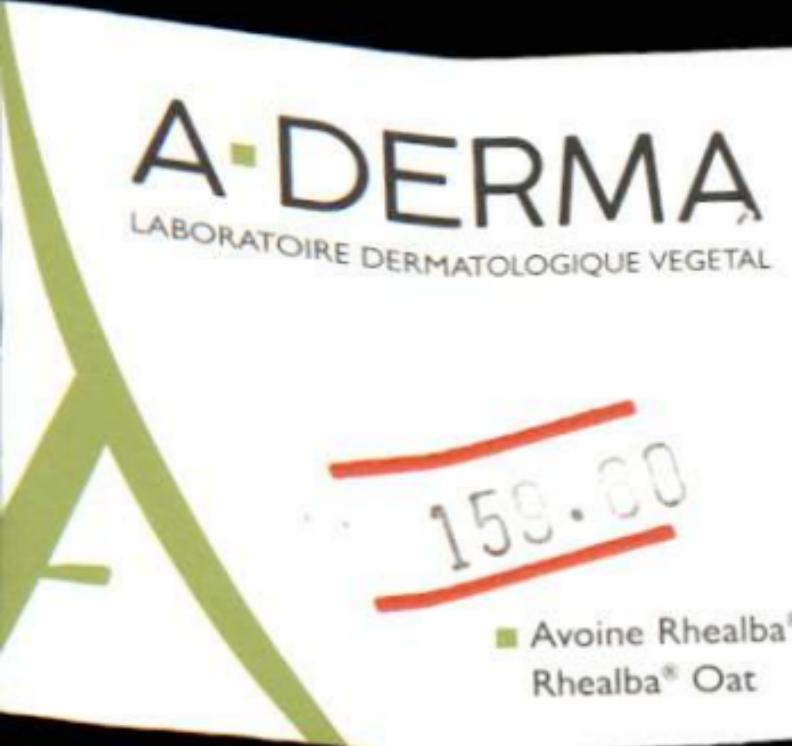


05 22 90 75 75 - 05 22 90 76 76



06 13 702 151

Dr BELLoul LAMIA
Vénéréologue
e de la
Cité des Jeunes
Appt 11
05 22 90 75 75
Casablanca
01541468000057



DERMALIBOUR+

PEAUX IRRITÉES - IRRITATED SKIN

CICA-Crème réparatrice
Repairing CICA-Cream

ASSAINISSANTE - PURIFYING

50 ml e

Made in France



Tous les produits de la ligne Laboratoire A-Derma sont formulés dans le respect des principes de la dermatologie végétale. Ils sont formulés à partir de plantes et de minéraux et sont utilisés pour la peau et le cheveu.